



**Ministère des Finances**

# **Province de l'Ontario**

---

**Rapport annuel**

**1999-2000**



# Table des matières

|                                                                                  | Page      |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Message de l'honorable Ernie Eves, ministre des Finances</b> .....            | <b>5</b>  |
| <b>Revue de l'année</b> .....                                                    | <b>7</b>  |
| <b>Points saillants de l'économie</b> .....                                      | <b>8</b>  |
| <b>Points saillants des finances</b> .....                                       | <b>12</b> |
| Recettes .....                                                                   | 13        |
| Dépenses .....                                                                   | 14        |
| <b>Évolution des recettes en 1999-2000</b> .....                                 | <b>15</b> |
| <b>Sommaire de l'évolution des dépenses en cours d'exercice</b> .....            | <b>16</b> |
| <b>Emprunt et gestion de la dette</b> .....                                      | <b>17</b> |
| <b>Statistiques financières et économiques sur une période de cinq ans</b> ..... | <b>22</b> |
| <b>États financiers condensés</b> .....                                          | <b>23</b> |
| Énoncé de responsabilité des états financiers condensés .....                    | 24        |
| Opinion du vérificateur provincial sur les états financiers condensés            |           |
| de la province de l'Ontario .....                                                | 25        |
| État des recettes, des dépenses et de la dette nette .....                       | 26        |
| État de la situation financière .....                                            | 27        |
| État des flux de trésorerie .....                                                | 28        |
| Résumé des principales conventions comptables .....                              | 29        |
| <b>Sources de renseignements supplémentaires</b> .....                           | <b>31</b> |



## Message du ministre des Finances



**L'hon. Ernie Eves**

L'Ontario a affiché un excédent de 668 millions de dollars en 1999-2000, ce qui a permis d'équilibrer le budget de la province un an plus tôt que prévu. Le plan visant à équilibrer le budget de l'Ontario, qui a été présenté en novembre 1995, fixait des objectifs annuels de réduction du déficit en vue d'équilibrer le budget pour l'exercice 2000-2001. Grâce à une planification prudente et réaliste, le gouvernement provincial a dépassé ses objectifs de réduction du déficit pour le cinquième exercice consécutif en 1999-2000.

Ce sont là les jalons dont se sert aujourd'hui notre gouvernement pour mesurer les progrès accomplis par l'Ontario. Je suis fier de les présenter dans les comptes publics et le rapport annuel 1999-2000 de la province de l'Ontario.

L'économie de l'Ontario a affiché un taux de croissance de 6,1 % en 1999, soit un taux de plus de 50 % supérieur à celui prévu par les experts du secteur privé. De plus, la croissance économique de la province a été plus forte que celle du reste du Canada, des États-Unis et de tous les pays industrialisés du G-7.

Les dépenses de consommation ont augmenté de 4,2 % grâce aux réductions d'impôt consenties par le gouvernement provincial, à la hausse de la confiance des consommateurs et à l'accroissement du revenu disponible des particuliers. Les ventes au détail de la province ont augmenté de 7,3 % et 198 000 emplois ont été créés en 1999. En date de septembre 2000, 768 000 emplois nets ont été créés depuis septembre 1995.

Comme un plus grand nombre de personnes travaillent et font des dépenses, les recettes de la province ont été supérieures d'un montant remarquable de 5,8 milliards de dollars à ce que nous avions prévu. Après avoir investi dans les services prioritaires tels que les soins de santé et une éducation de qualité et avoir remis 1 milliard de dollars aux contribuables, l'Ontario a affiché un excédent de 668 millions de dollars, qui a été affecté à la réduction de la dette de la province. En raison de la vigueur de l'économie ontarienne, la dette provinciale nette a été de 113,7 milliards de dollars en 1999-2000, soit 3,1 milliards de dollars de moins que le montant prévu dans le plan budgétaire de 1999.

Dans le budget de l'Ontario de 2000, le gouvernement provincial a promis de plus que doubler le montant de 2 milliards de dollars qu'il s'était engagé à affecter à la réduction de la dette provinciale nette pour le porter à au moins 5 milliards de dollars au cours de son mandat. L'excédent de 1999-2000 a servi à respecter cet engagement.

## **Rapport annuel de 1999-2000**

---

Nous maintenons notre engagement de réduire les impôts et de permettre aux contribuables de conserver une plus grande part de l'argent qu'ils gagnent de leur labeur afin qu'un nombre accru d'Ontariennes et d'Ontariens bénéficient de la prospérité de la province et du nouveau climat d'optimisme qui y règne.

**Le ministre des Finances,**

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Ernie Eves', with a stylized flourish at the end.

**L'honorable Ernie Eves, c.r.**

**Novembre 2000**

## Revue de l'année

L'Ontario a affiché un excédent de 668 millions de dollars en 1999-2000, ce qui a permis d'équilibrer le budget de la province un an plus tôt que prévu. Le plan visant à équilibrer le budget de l'Ontario, qui a été présenté en novembre 1995, fixait des objectifs annuels de réduction du déficit en vue d'équilibrer le budget pour l'exercice 2000-2001. Grâce à une planification prudente et réaliste, le gouvernement provincial a dépassé ses objectifs de réduction du déficit pour le cinquième exercice consécutif en 1999-2000.

Soucieux de préserver la situation financière de la province, le gouvernement de l'Ontario a déposé à l'Assemblée législative la *Loi de 1999 sur la protection des contribuables et l'équilibre budgétaire*, qui a été adoptée en décembre l'an dernier.

Dans le budget de l'Ontario de 2000, le gouvernement provincial a promis de plus que doubler le montant de 2 milliards de dollars qu'il s'était engagé à affecter à la réduction de la dette provinciale nette pour le porter à au moins 5 milliards de dollars au cours de son mandat. L'excédent de 1999-2000 a servi à respecter cet engagement.

### Points saillants des finances 1999-2000

| (en millions de dollars)                                                                                     | 1998-1999 | 1999-2000     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|---------------|
| Recettes                                                                                                     | 55 786    | <b>62 931</b> |
| Dépenses                                                                                                     | 57 788    | <b>61 909</b> |
| Incidence nette de la restructuration du secteur de l'électricité<br>(montant à recouvrer des consommateurs) |           | <b>354</b>    |
| Excédent/(Déficit)                                                                                           | (2 002)   | <b>668</b>    |

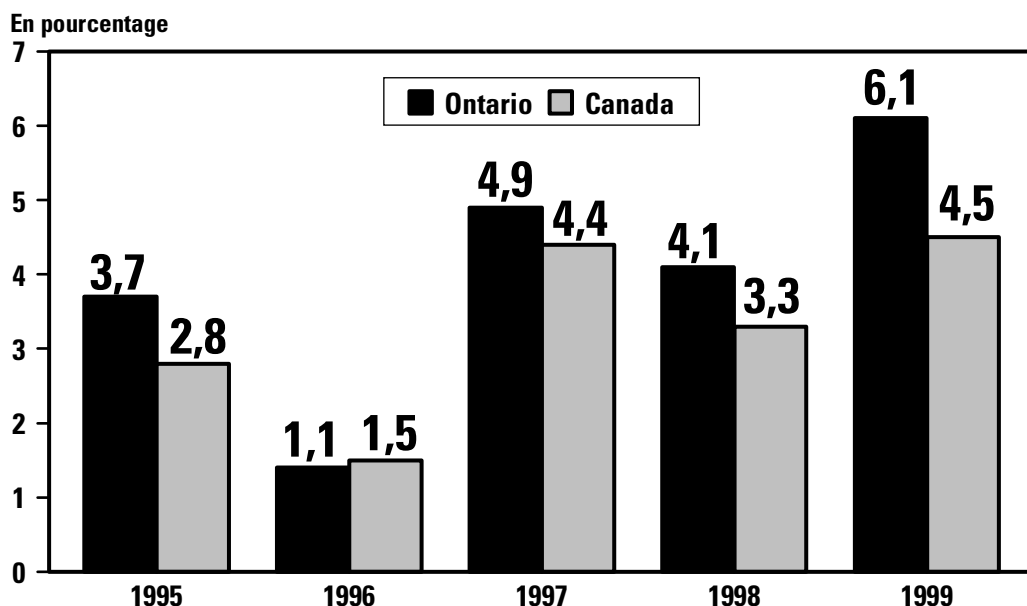
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

## Points saillants de l'économie

### Croissance du produit intérieur brut (PIB) réel

L'économie ontarienne a affiché une forte croissance au cours de l'année civile 1999, soit de 6,1 %. Cette croissance s'est manifestée dans plusieurs secteurs, dont les dépenses de consommation, le logement, les investissements des entreprises et les exportations.

### Comparaison de la croissance du PIB réel Ontario et Canada 1995-1999



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.



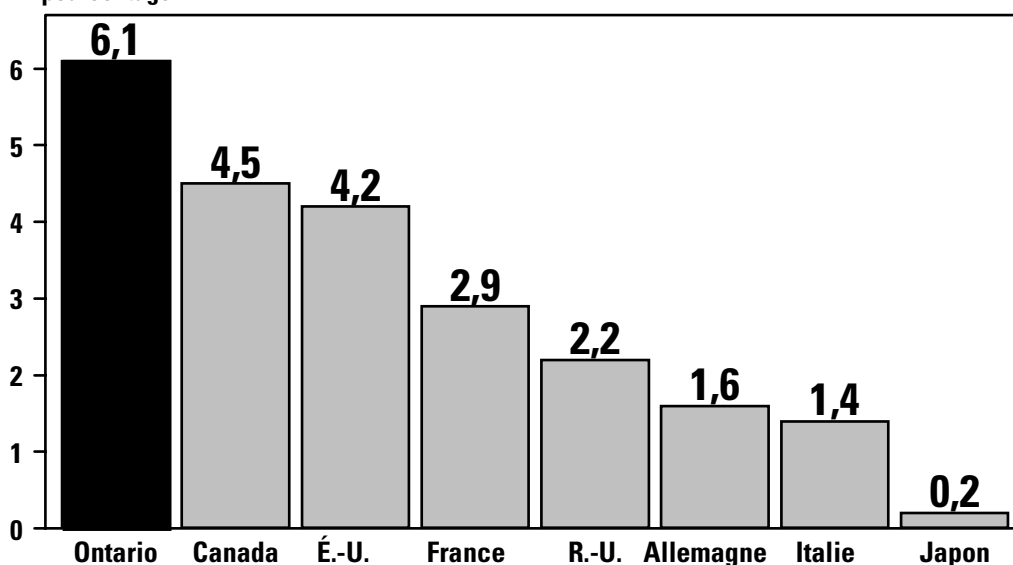
En raison de la vigueur de la demande sur les marchés intérieurs et extérieurs, les investissements des entreprises dans le matériel et l'outillage ont augmenté de 14,1 %. La croissance des exportations, qui a été de 11,3 %, s'explique principalement par les hausses enregistrées dans les secteurs des produits automobiles et du matériel et de l'outillage. Les dépenses de consommation ont encore une fois connu une forte croissance en 1999, affichant une hausse de 4,2 %.

La croissance économique de l'Ontario a été supérieure à celle du reste du Canada, des États-Unis et de tous les autres pays industrialisés du G-7.

## Comparaison de la croissance du PIB réel

### Ontario et pays du G-7, 1999

En pourcentage

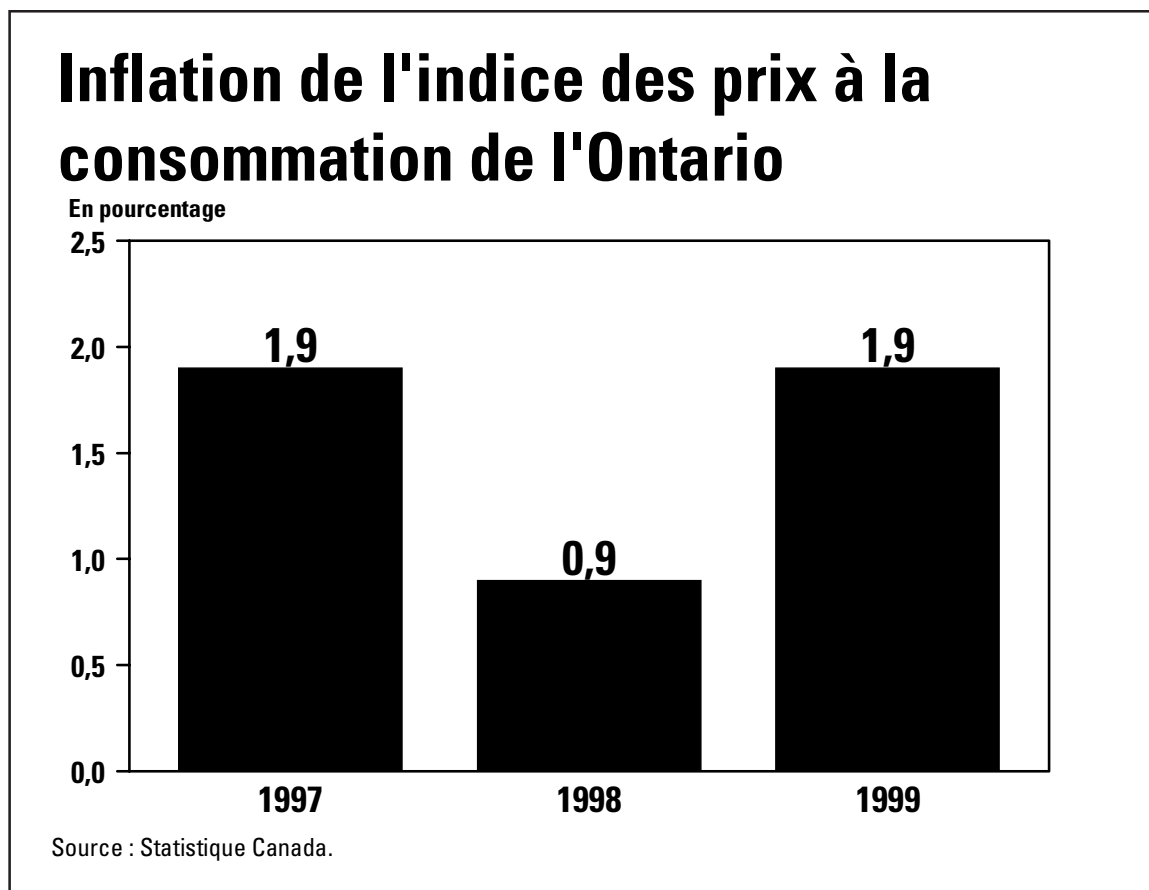


Sources : Statistique Canada, Consensus Forecast et ministère des Finances de l'Ontario.

## Inflation de l'indice des prix à la consommation

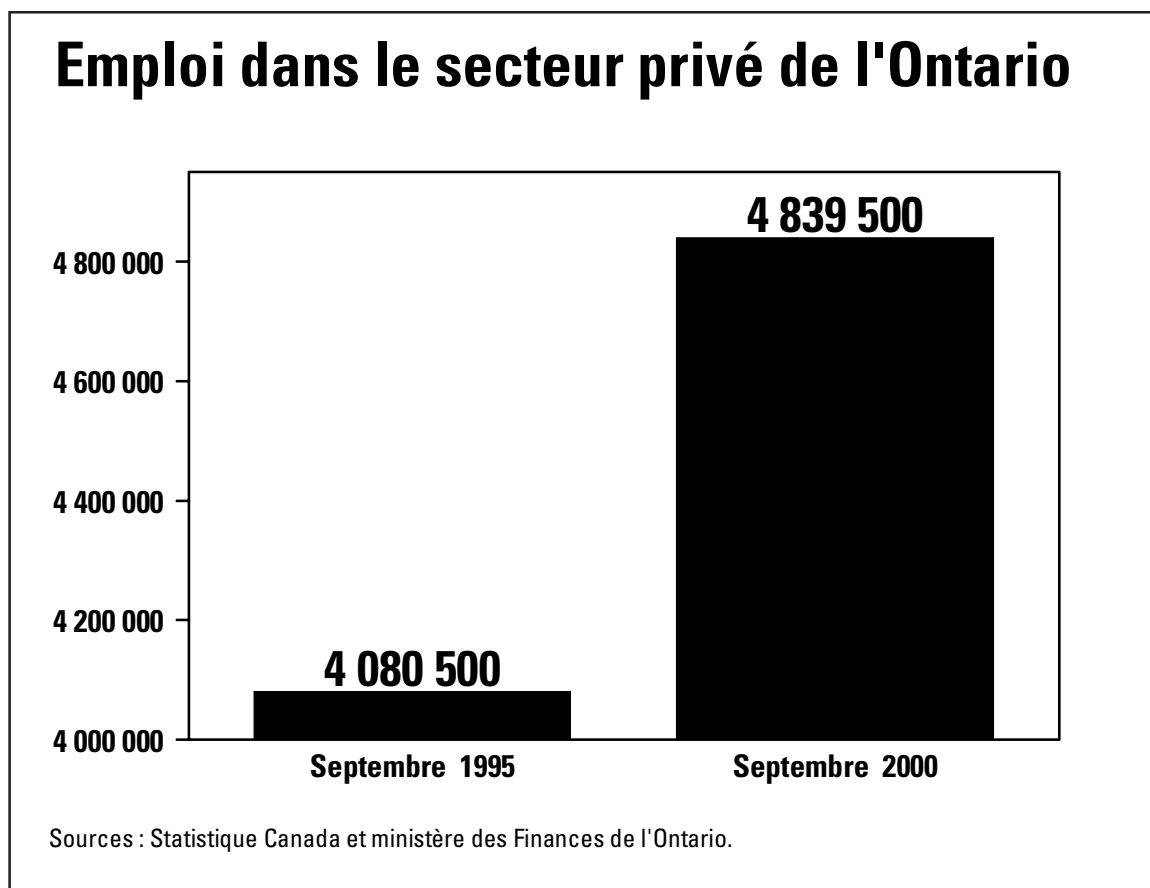
Le taux d'inflation de l'Ontario, mesuré selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC), a été de 1,9 % en 1999, ce qui représente une hausse de un point de pourcentage par rapport au taux de 0,9 % affiché en 1998.

Cette hausse est surtout attribuable à l'augmentation des prix de l'énergie.



## Emploi

Depuis le discours du Trône de septembre 1995, le secteur privé de l'Ontario a créé 759 000 emplois nets.



Au cours de cette période, le nombre total d'emplois créés, y compris dans le secteur public, a augmenté de 768 000.

Les hausses les plus importantes ont été enregistrées dans le secteur manufacturier (220 000 nouveaux emplois), dans le secteur des services professionnels, scientifiques et techniques (125 000 nouveaux emplois) et dans le secteur du commerce de gros et de détail (109 000 nouveaux emplois).

En 1999, 198 000 emplois nets ont été créés, sur une base moyenne annuelle, dans la province.

Depuis septembre 1995, le taux de chômage a diminué de 2,6 points de pourcentage, passant de 8,4 % à 5,8 %.

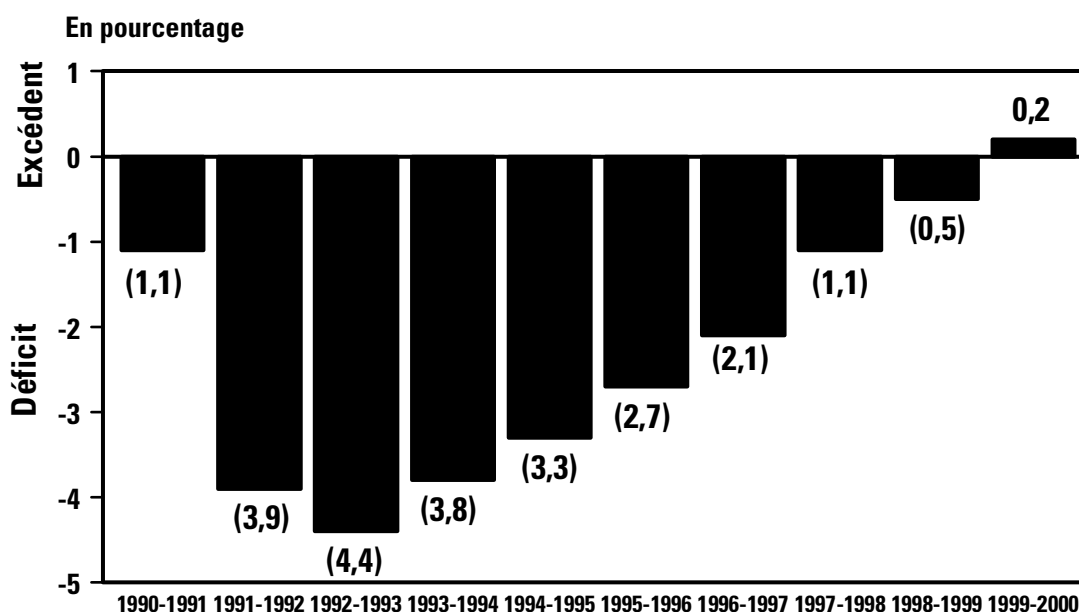
## Points saillants des finances

### Équilibre budgétaire

L'excédent de 668 millions de dollars enregistré en 1999-2000 représente une amélioration de 2 670 millions de dollars et de 2 744 millions de dollars respectivement par rapport au déficit de 2 002 millions de dollars affiché en 1998-1999 et au déficit de 2 076 millions de dollars prévu dans le budget de 1999. Ce déficit a été entièrement éliminé.

En 1992-1993, le déficit exprimé en pourcentage de l'économie a atteint un sommet de 4,4 %. Grâce à l'excédent budgétaire enregistré en 1999-2000, qui équivaut à 0,2 % du PIB, et à l'engagement législatif envers l'équilibre budgétaire, les déficits du passé ne se reproduiront plus.

### Équilibre budgétaire en pourcentage du PIB



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

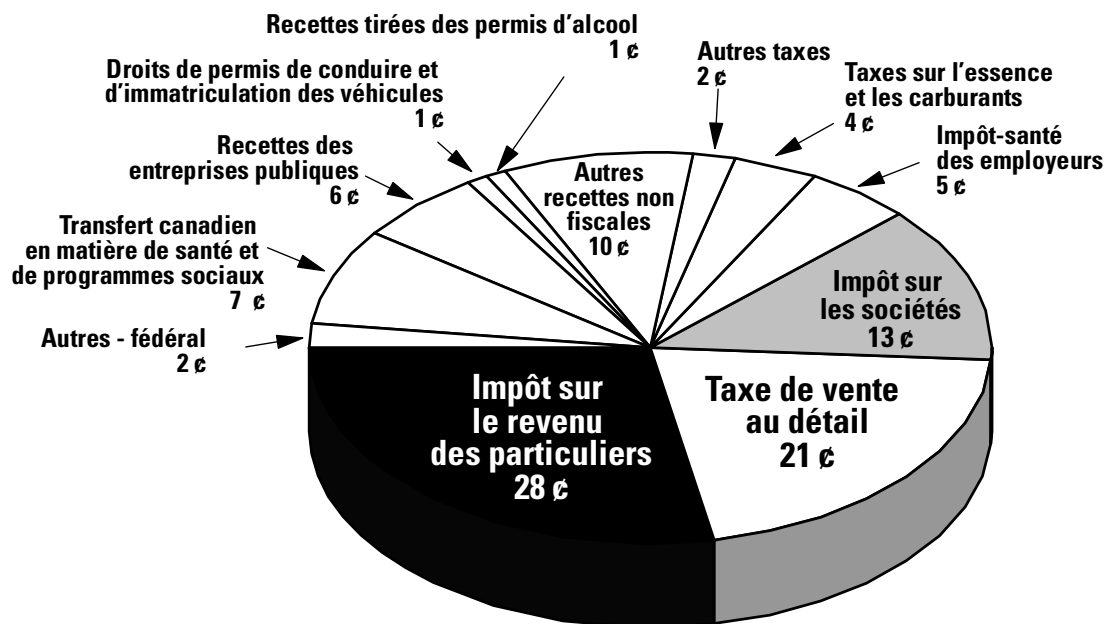
Il n'a pas été nécessaire de puiser dans la réserve de 500 millions de dollars prévue dans le budget de 1999 afin de protéger le plan financier contre des changements imprévus et défavorables dans les perspectives économiques et financières. Ce montant a donc servi à la réduction du déficit et au remboursement de la dette.

## Recettes

En 1999-2000, les recettes ont totalisé 62 931 millions de dollars, une augmentation de 7 145 millions de dollars par rapport aux résultats affichés en 1998-1999.

Les réductions d'impôts de l'Ontario ont entraîné une forte augmentation de la demande intérieure et ont contribué à l'accroissement du potentiel de productivité de l'économie. Les recettes du gouvernement ont considérablement augmenté. En 1999-2000, les recettes fiscales ont été de 2 804 millions de dollars supérieures à celles enregistrées en 1998-1999. Les autres recettes, les recettes des entreprises publiques et les transferts fédéraux ont tous augmenté en 1999-2000 par rapport à 1998-1999. Les autres recettes comprennent le produit net de la vente de l'autoroute 407.

### Le dollar budgétaire : Recettes en 1999-2000



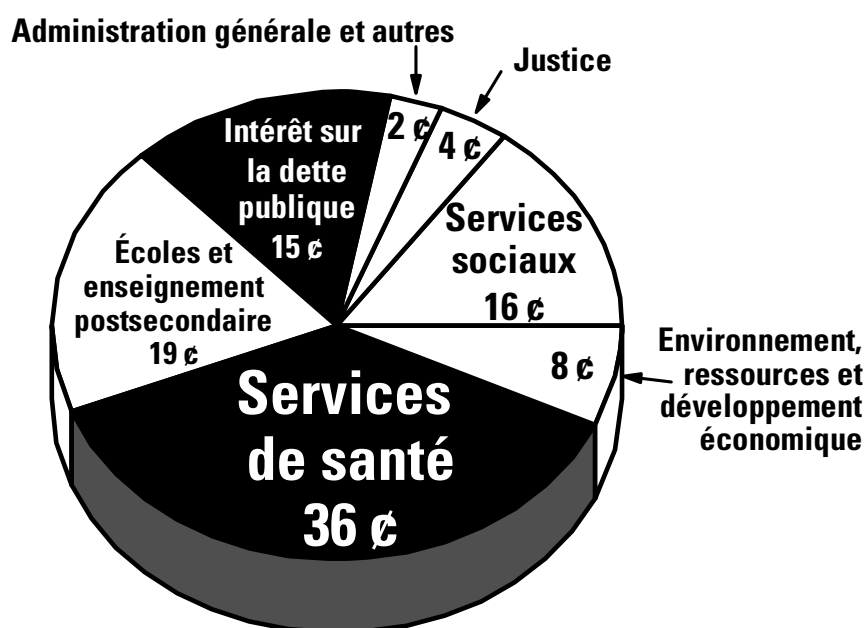
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

## Points saillants des dépenses

En 1999-2000, les dépenses ont totalisé 61 909 millions de dollars, une augmentation de 4 121 millions de dollars par rapport aux dépenses de 57 788 millions de dollars effectuées en 1998-1999. Cette augmentation est surtout attribuable aux investissements ponctuels dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'infrastructure, à l'augmentation des dépenses permanentes dans le secteur de la santé ainsi qu'à l'incidence, sur les recettes, de la consolidation, pour la première fois, de la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité.

Environ 71 % de toutes les dépenses du gouvernement provincial étaient liées aux programmes sociaux, notamment la santé, l'éducation et les services sociaux. L'intérêt sur l'encours de la dette de l'Ontario a représenté 15 % des dépenses. Les 14 % restants ont été consacrés à l'environnement, aux ressources et au développement économique, ainsi qu'à la justice et à l'administration générale.

### Dépenses par catégories principales\*



\* Des frais de restructuration totalisant 211 millions de dollars ont été affectés au secteur visé.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

## Évolution des recettes en 1999-2000

En 1999-2000, les recettes ont été de 4 781 millions de dollars supérieures au montant prévu dans le budget de 1999. La majeure partie de cette augmentation est attribuable à la forte croissance économique, qui a entraîné une hausse des recettes fiscales de 3 296 millions de dollars par rapport aux prévisions. Les recettes fiscales de 1999-2000 tiennent compte du dividende de 1 milliard de dollars versé aux contribuables. Les transferts fédéraux, les recettes des entreprises publiques et les autres recettes ont aussi été supérieurs aux prévisions.

### Sommaire de l'évolution des recettes en 1999-2000

(en millions de dollars)

#### Recettes fiscales

|                                      |       |       |
|--------------------------------------|-------|-------|
| Impôt sur le revenu des particuliers | 1 947 |       |
| Taxe de vente au détail              | 769   |       |
| Impôt sur les sociétés               | 275   |       |
| Impôt-santé des employeurs           | 128   |       |
| Autres                               | 177   |       |
|                                      |       | 3 296 |

#### Transferts fédéraux

329

#### Recettes des entreprises publiques

461

#### Autres recettes

695

### Total de l'évolution des recettes au cours de l'exercice

4 781

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

## Sommaire de l'évolution des dépenses en cours d'exercice

Au total, les dépenses du gouvernement provincial ont été de 2 183 millions de dollars supérieures au plan budgétaire de 1999. Cette hausse est surtout attribuable à des augmentations ponctuelles stratégiques des dépenses dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'infrastructure effectuées en cours d'exercice, ainsi qu'à l'incidence, sur les dépenses, de la consolidation, pour la première fois, de la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité.

### Principaux changements subis par les dépenses par rapport aux chiffres du plan budgétaire de l'Ontario de 1999

- Par l'entremise de l'initiative SuperCroissance, des subventions inconditionnelles de 1 004 millions de dollars ont été accordées aux hôpitaux pour accélérer les projets d'immobilisations ordonnés par la Commission de restructuration des services de santé. En versant sa part de 70 % dès le départ, la province permettra aux hôpitaux d'accélérer la restructuration dans le secteur de la santé.
- Grâce à une dotation additionnelle de 500 millions de dollars au Fonds ontarien pour l'innovation, les établissements ontariens de recherche disposent de ressources supplémentaires les aidant à améliorer leur infrastructure, notamment les laboratoires et l'équipement de recherche, et à obtenir d'autres contributions des secteurs public et privé. La dotation initiale de 1998-1999 était de 250 millions de dollars.
- Les dépenses ont augmenté de 459 millions de dollars en raison de la consolidation, pour la première fois, de la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (SIGMÉ) en tant qu'organisme de services. Ces dépenses ont été contrebalancées par une augmentation de 312 millions de dollars des recettes diverses. La différence, soit 147 millions de dollars, a trait aux immobilisations de la SIGMÉ au début de l'exercice et à l'acquisition d'immobilisations en cours d'exercice qui, en vertu des conventions comptables de la province, sont imputées au moment de la consolidation.
- Au cours de l'exercice, une somme supplémentaire de 383 millions de dollars a été affectée aux hôpitaux : 208 millions de dollars pour améliorer l'accès des patients aux soins de première ligne et 175 millions de dollars surtout pour faciliter la transition à la suite de la restructuration des services de santé.
- Une subvention ponctuelle de 268 millions de dollars a été versée pendant l'exercice aux conseils scolaires afin de terminer la composante de financement visant à faciliter la transition dans le cadre des Subventions de fonctionnement aux conseils scolaires. Cette subvention accélérera le passage à un financement équitable et permettra aux conseils scolaires touchés de mener à bien leurs projets de restructuration.



- Les dépenses au titre du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants ont diminué de 278 millions de dollars au cours de l'exercice. Cela s'explique surtout par le fait que les investissements des éléments d'actif de la caisse de retraite ont eu un rendement plus élevé que prévu et que les excédents de la caisse, plus élevés que prévu, ont rapporté des intérêts accrus.
- Un programme de financement de moindre envergure, associé à des intérêts supérieurs sur les réserves de liquidité de la province, a permis de réaliser des économies de 321 millions de dollars en frais d'intérêt sur la dette publique au cours de l'exercice.

## Emprunt et gestion de la dette

### Programme d'emprunt de 1999-2000

En 1999-2000, le total des montants requis pour financer les besoins de trésorerie, les dettes venant à échéance et les rachats de créances était de 10,4 milliards de dollars.

Ces montants ont été financés au moyen d'une augmentation de 0,6 milliard de dollars d'emprunts à court terme, d'emprunts à long terme de 9,5 milliards de dollars, dont 0,9 milliard de dollars provenaient du Régime de pensions du Canada, et d'une augmentation de 0,3 milliard de dollars des dépôts à la Caisse d'épargne de l'Ontario.

Le marché du dollar canadien est demeuré la principale source de fonds de l'Ontario. Sur les 9,5 milliards de dollars empruntés à long terme, 8,8 milliards de dollars ont été empruntés sur le marché du dollar canadien et 0,7 milliard de dollars sur le marché du yen japonais. La cinquième campagne de vente des Obligations d'épargne de l'Ontario a rapporté plus de 2 milliards de dollars.

### Gestion de la dette

L'Office ontarien de financement (OOF) gère la dette au nom de la province de l'Ontario et de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO).

La gestion prudente de la dette est au coeur des efforts déployés par le gouvernement pour réduire l'ensemble de la dette. Cette politique s'articule autour de principes clés, dont la gestion de la dette en vue d'assurer une stabilité et d'obtenir les coûts les plus bas possibles, le choix d'échéanciers judicieux de façon à procéder à des remboursements sur une base régulière et l'exposition limitée de l'Ontario aux fluctuations des taux d'intérêt et de change.

La dette gérée au nom de la province, qui était de 118,7 milliards de dollars au 31 mars 2000, comprend les emprunts contractés aux fins de la province, les emprunts contractés aux fins d'investissement dans le secteur de l'électricité, les dépôts à la Caisse d'épargne de l'Ontario et les autres éléments de passif. Près du tiers (32,5 %) de ce montant est constitué de débentures non négociables ou non publiques détenues par les régimes de retraite du secteur public de l'Ontario, le Fonds de placement du Régime de pensions du Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Pour plus de renseignements sur la gestion du risque et les instruments financiers dérivés, se reporter à la note 3 afférente aux états financiers des Comptes publics de l'Ontario 1999-2000 et aux états financiers de la SFIÉO figurant dans le volume 2 des comptes publics.

## Restructuration de l'industrie de l'électricité

En novembre 1998, la province a promulgué la *Loi de 1998 sur la concurrence dans le secteur de l'énergie*, qui établit le cadre réglementaire pour la restructuration de l'industrie ontarienne de l'électricité. Comme les mesures législatives nécessaires ont été adoptées, le gouvernement est en voie de tenir sa promesse et de mettre fin au monopole dans le domaine de la production et de la distribution d'électricité en Ontario en instaurant la concurrence dans le secteur de l'électricité.

En prenant ces mesures, le gouvernement provincial s'est fondé sur les principes suivants :

- maintenir les prix de l'électricité aussi bas que possible en Ontario;
- s'assurer que les nouvelles entreprises reposent sur de solides assises, disposent d'une structure financière de bonne qualité et jouissent d'une cote de solvabilité élevée afin qu'elles puissent évoluer dans le nouveau marché et soutenir la concurrence;
- recouvrer auprès du secteur de l'électricité, et non des contribuables, toute dette insurmontable découlant de la restructuration de ce secteur;
- maintenir la valeur maximale du secteur de l'électricité jusqu'à ce que la dette insurmontable ait été remboursée;
- mettre en place une structure permettant d'effectuer des investissements reposant sur de saines assises commerciales.

Le 1<sup>er</sup> avril 1999, le plan du gouvernement est entré en vigueur avec la création de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO), qui a succédé à Ontario Hydro. La SFIÉO a comme mandat de gérer et de rembourser l'encours de la dette et d'autres éléments de passif de l'ancienne société Ontario Hydro n'ayant pas été transférés à d'autres entreprises lui ayant succédé. De plus, on a créé deux autres sociétés : la Ontario Power Generation Inc. (OPG), une entreprise de production d'électricité, et Hydro One Inc. (HOI), une entreprise réglementée de distribution et de transport d'électricité. (Pour plus de renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux états financiers des Comptes publics de l'Ontario 1999-2000.)

Dans le cadre de ce remaniement, les unités fonctionnelles, y compris les éléments d'actif et de passif, les employés, les droits et les obligations de l'ancienne société Ontario Hydro, ont été transférées à la OPG, à HOI (ainsi qu'à leurs filiales) et à la SIGMÉ le 1<sup>er</sup> avril 1999 pour les sommes respectives de 8,5 milliards de dollars, de 8,6 milliards de dollars et de 0,1 milliard de dollars en échange d'une dette payable à la SFIÉO. Pour s'assurer que les sociétés OPG et HOI disposent d'une structure financière leur permettant de soutenir la concurrence d'autres participants de l'industrie, ces sociétés ont procédé à un échange de créances contre actifs avec la province. Ainsi, en échange d'une participation financière de 3,8 milliards de dollars (3,4 milliards de dollars en actions ordinaires et 323 millions de dollars en actions privilégiées à dividende cumulatif) dans la société HOI et de 5,1 milliards de dollars (actions ordinaires) dans la société OPG, la province a pris en charge 8,9 milliards de dollars de la dette contractée par ces deux sociétés à l'endroit de la SFIÉO.

## Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

La SFIÉO, qui a commencé ses activités le 1<sup>er</sup> avril 1999, a hérité d'éléments de passif évalués à quelque 38,1 milliards de dollars de l'ancienne société Ontario Hydro. Elle est chargée de gérer le risque et l'encaisse et de fournir d'autres services nécessaires à la gestion et au remboursement de cet encours de la dette et d'autres obligations de la Société de façon logique et économique. De plus, la SFIÉO administre temporairement l'actif du régime de retraite de l'ancienne société Ontario Hydro jusqu'à ce qu'il puisse être réparti entre les régimes de retraite des sociétés lui ayant succédé.

En vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité* (la Loi) et conformément aux principes qui sous-tendent la restructuration du secteur de l'électricité, le gouvernement a mis en oeuvre un plan à long terme pour le remboursement de cette dette à partir de ressources provenant du secteur de l'électricité.

Les obligations de 38,1 milliards de dollars de la SFIÉO seront remboursées à partir de sorties de fonds provenant des sources suivantes :

- Des **effets à recevoir** de la province, d'une valeur de 8,9 milliards de dollars; de la OPG, d'une valeur de 3,4 milliards de dollars; de HOI, d'une valeur de 4,8 milliards de dollars; et de la SIGMÉ, d'une valeur de 0,1 milliard de dollars, pour un total de 17,2 milliards de dollars.
- Des **paiements tenant lieu** de revenu de société, d'impôt foncier et d'impôt sur le capital effectués par Hydro One Inc., la Ontario Power Generation Inc. et les services municipaux d'électricité. En vertu de la Loi, les recettes provenant de ces sources sont versées à la SFIÉO. Elles ne font pas partie du Trésor et ne seront pas mises à la disposition des contribuables. Ces paiements, à l'exception de ceux effectués par les services municipaux d'électricité et tenant lieu d'impôt sur le revenu, ont commencé le 1<sup>er</sup> avril 1999. Les services municipaux d'électricité commenceront à effectuer les paiements lorsque le marché sera soumis à la concurrence en 2001.
- Une **redevance aux fins du remboursement de la dette**, qui doit être versée par les consommateurs à l'égard de l'électricité qu'ils utilisent. Le versement de cette redevance débutera lorsque le marché sera soumis à la concurrence, ce qui, selon les prévisions actuelles, devrait se produire en 2001. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 1999 et jusqu'à ce que le marché soit soumis à la concurrence, la SFIÉO est partie à une entente conclue avec les sociétés ayant succédé à Ontario Hydro en vertu de laquelle elle touche le solde des recettes mises en commun une fois que les coûts des sociétés OPG, HOI et SIGMÉ ont été payés. Cette somme, perçue par la SFIÉO, est considérée comme une redevance par procuration.
- La **provision pour le secteur de l'électricité**. Conformément à l'engagement du gouvernement d'utiliser les recettes du secteur de l'électricité au sein de ce secteur, les recettes nettes des sociétés OPG et HOI qui sont supérieures au coût des investissements de la province dans ses sociétés d'électricité seront affectées au remboursement de la dette de la SFIÉO. Le coût des investissements de la province s'élève à environ 520 millions de dollars par année.

## Confirmation, par des autorités indépendantes, des sources de recettes affectées exclusivement à la SFIÉO

Dans son rapport annuel de 1999, le Bureau du vérificateur provincial (BVP) a demandé que, tous les ans, des autorités indépendantes lui confirment la valeur future prévue des sources de recettes affectées exclusivement à la SFIÉO.

Pour faire suite à cette demande, le gouvernement, après consultation du BVP, a retenu les services d'un cabinet d'experts-comptables indépendant ayant pour mandat de revoir les hypothèses utilisées et d'étudier la cohérence du plan de remboursement de la dette de la SFIÉO. D'après les estimations et hypothèses prudentes utilisées pour élaborer le plan de remboursement de la dette de la SFIÉO, et selon le travail du cabinet d'experts-comptables mentionné ci-dessus, le gouvernement provincial prévoit que les obligations de la SFIÉO auront été acquittées entre 2010 et 2017.

## Réactions

En 1999, les agences de cotation des titres ont évalué l'incidence de la restructuration de l'industrie de l'électricité sur les perspectives financières de la province. Les résultats de cette évaluation ont été positifs. Ainsi, le Dominion Bond Rating Service (DBRS) a déclaré ce qui suit :

*La restructuration de l'industrie de l'électricité et le versement d'une redevance par les consommateurs d'électricité permettront de rembourser la totalité de la « dette insurmontable » sans avoir recours à la participation des contribuables provinciaux.*

*DBRS estime que la dette insurmontable de l'ancienne société Ontario Hydro peut être remboursée en entier sans avoir recours à la participation des contribuables ontariens. Par conséquent, il ne tient pas compte de cette dette dans le calcul de la dette subventionnée par les deniers publics.*

De même, Moody's a déclaré ce qui suit dans son rapport de 1999 sur l'Ontario :

*Depuis longtemps, la capacité de cette entreprise de services publics d'assurer le service de sa dette à partir de ses propres recettes sans obtenir l'aide du gouvernement provincial est un aspect positif du profil d'endettement de la province. La Loi de 1998 sur la concurrence dans le secteur de l'énergie respecte le principe de la non-intervention du gouvernement provincial aux fins du service de la dette d'Ontario Hydro...*

### Traitement comptable de la SFIÉO

Compte tenu des points suivants :

- une structure législative a été mise en place pour s'assurer que les recettes de la SFIÉO proviennent uniquement du secteur de l'électricité et non des contribuables;
- ces recettes peuvent servir uniquement au service et au remboursement de la dette de la SFIÉO;
- en vertu de la Loi, les recettes provenant de sources exclusives doivent être versées à la SFIÉO jusqu'à ce que la dette ait été remboursée, après quoi on pourrait décider de dissoudre la SFIÉO;

les états financiers de la province tiennent compte de l'incidence de la restructuration du secteur de l'électricité sous forme d'une charge de 354 millions de dollars à recouvrer des consommateurs. La dette insurmontable de 19 787 millions de dollars découlant de la restructuration du secteur de l'électricité, à recouvrer des consommateurs, est présentée déduction faite de la dette provinciale nette. Cette information repose sur le fait que les consommateurs, non les contribuables, doivent prendre en charge la dette insurmontable de l'ancienne société Ontario Hydro.

On trouvera dans le volume 2 les états financiers de la SFIÉO.

## Statistiques financières et économiques sur une période de cinq ans

| (en millions de dollars)                                                                                  | 1995-1996      | 1996-1997      | 1997-1998      | 1998-1999      | 1999-2000      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Recettes                                                                                                  | 49 473         | 49 450         | 52 518         | 55 786         | 62 931         |
| Dépenses                                                                                                  |                |                |                |                |                |
| Programmes et immobilisations                                                                             | 48 944         | 45 568         | 46 160         | 48 696         | 52 201         |
| Intérêt sur les emprunts contractés aux fins de la province                                               | 8 475          | 8 607          | 8 729          | 9 016          | 8 977          |
| Intérêt sur les emprunts contractés pour le secteur de l'électricité                                      |                |                |                |                | 520            |
| Restructuration                                                                                           | 854            | 2 180          | 1 595          | 76             | 211            |
| Total des dépenses                                                                                        | 58 273         | 56 355         | 56 484         | 57 788         | 61 909         |
| Incidence nette de la restructuration du secteur de l'électricité (montant à recouvrer des consommateurs) |                |                |                |                | 354            |
| <b>Excédent/(Déficit)</b>                                                                                 | <b>(8 800)</b> | <b>(6 905)</b> | <b>(3 966)</b> | <b>(2 002)</b> | <b>668</b>     |
| Dette de l'Ontario                                                                                        |                |                |                |                |                |
| Emprunts contractés aux fins de la province                                                               | 98 486         | 98 392         | 101 982        | 105 133        | 106 137        |
| Emprunts contractés aux fins d'investissement dans le secteur de l'électricité                            |                |                |                |                | 8 885          |
| Caisse d'épargne de l'Ontario                                                                             | 2 220          | 2 135          | 2 245          | 2 517          | 2 812          |
| Autres éléments de passif*                                                                                | 19 548         | 20 938         | 21 995         | 19 237         | 19 403         |
| Total - passif aux fins de la province                                                                    | 120 254        | 121 465        | 126 222        | 126 887        | 137 237        |
| Actif financier                                                                                           | (18 390)       | (12 696)       | (13 487)       | (12 150)       | (23 522)       |
| <b>Dette provinciale nette</b>                                                                            | <b>101 864</b> | <b>108 769</b> | <b>112 735</b> | <b>114 737</b> | <b>113 715</b> |
| Dette garantie par la province                                                                            |                |                |                |                |                |
| SFIÉO                                                                                                     | 29 077         | 29 027         | 27 772         | 26 238         | 21 691         |
| Autre                                                                                                     | 2 513          | 2 759          | 2 903          | 2 913          | 3 230          |
| <b>Produit intérieur brut (PIB) aux prix du marché</b>                                                    | <b>327 246</b> | <b>335 843</b> | <b>357 300</b> | <b>372 630</b> | <b>396 775</b> |
| <b>Revenu des particuliers par habitant (en dollars)</b>                                                  | <b>24 748</b>  | <b>24 889</b>  | <b>25 718</b>  | <b>26 676</b>  | <b>27 590</b>  |
| <b>Dette provinciale nette en pourcentage du PIB</b>                                                      | <b>31,1</b>    | <b>32,4</b>    | <b>31,6</b>    | <b>30,8</b>    | <b>28,7</b>    |

\* Les autres éléments de passif comprennent les créanciers et charges à payer, ainsi que les régimes de retraite.

# **États financiers condensés**

## Énoncé de responsabilité des états financiers condensés

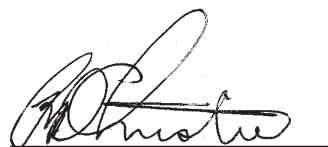
Les états financiers condensés sont extraits des états financiers vérifiés de la province. Ces états sont conformes à la loi et obéissent aux principes comptables recommandés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) et, le cas échéant, par le manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) pour les entreprises des secteurs privé et public du Canada. Le gouvernement accepte la responsabilité de l'objectivité et de l'intégrité des états financiers.

Le gouvernement est également responsable du maintien des systèmes de gestion financière et de contrôle interne pour assurer avec une certitude raisonnable que les opérations consignées dans les états financiers entrent dans le cadre des pouvoirs établis par la loi, que les éléments d'actif sont dûment protégés et que les documents financiers servant à la préparation de ces états financiers sont fiables.

Le sous-ministre,

Le sous-ministre adjoint,

Le contrôleur provincial,



Robert Christie  
16 octobre 2000



Gabriel F. Sékaly  
16 octobre 2000



Robert Siddall, CA  
16 octobre 2000





## Opinion du vérificateur provincial sur les états financiers condensés de la province de l'Ontario

Au ministre des Finances,

J'ai vérifié, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, l'état de la situation financière de la province de l'Ontario au 31 mars 2000 et les états des recettes, des dépenses et de la dette nette, et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date. Dans mon rapport du vérificateur présenté à l'Assemblée législative en date du 9 août 2000, j'ai exprimé une opinion sans réserve sur ces états financiers. Mon rapport et les états financiers complets sont reproduits dans les *Comptes publics de l'Ontario de 1999-2000*.

À mon avis, les états condensés ci-joints de la situation financière, des recettes, des dépenses et de la dette nette, et des flux de trésorerie ont été extraits en toute exactitude des états financiers vérifiés de la province.

Les états financiers condensés ne renferment qu'un bref résumé des principales conventions comptables suivies par la province. Ils ne comprennent pas les notes et les annexes afférentes aux états financiers complets. Par conséquent, les états financiers condensés ne contiennent pas toutes les informations requises selon les principes comptables applicables aux gouvernements et recommandés par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Le lecteur doit garder à l'esprit que ces états financiers risquent de ne pas convenir à ses fins. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la situation financière de la province, les résultats des activités et les flux de trésorerie, le lecteur devra se reporter aux états financiers complets reproduits dans les *Comptes publics de l'Ontario de 1999-2000*.

Toronto (Ontario)  
9 août 2000

Erik Peters, FCA  
Vérificateur provincial

## Province de l'Ontario

## État des recettes, des dépenses et de la dette nette

| Pour l'exercice clos le 31 mars<br>(en millions de dollars)                                                                                 | Budget <sup>1</sup><br>2000 | Chiffres<br>réels<br>2000 | Chiffres<br>réels<br>1999 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|---------------------------|---------------------------|
| <b>Recettes</b>                                                                                                                             |                             |                           |                           |
| Impôt sur le revenu des particuliers                                                                                                        | 15 670                      | <b>17 617</b>             | 17 190                    |
| Taxe de vente au détail                                                                                                                     | 12 110                      | <b>12 879</b>             | 11 651                    |
| Impôt sur les sociétés                                                                                                                      | 7 820                       | <b>8 095</b>              | 7 447                     |
| Impôt-santé des employeurs                                                                                                                  | 2 990                       | <b>3 118</b>              | 2 882                     |
| Taxes sur l'essence et les carburants                                                                                                       | 2 750                       | <b>2 819</b>              | 2 660                     |
| Autres impôts                                                                                                                               | 1 245                       | <b>1 353</b>              | 1 247                     |
| Total des recettes fiscales                                                                                                                 | 42 585                      | <b>45 881</b>             | 43 077                    |
| Gouvernement du Canada                                                                                                                      | 5 556                       | <b>5 885</b>              | 4 515                     |
| Revenu des investissements dans les entreprises publiques                                                                                   | 3 247                       | <b>3 708</b>              | 2 547                     |
| Autres recettes                                                                                                                             | 6 762                       | <b>7 457</b>              | 5 647                     |
|                                                                                                                                             | 58 150                      | <b>62 931</b>             | 55 786                    |
| <b>Dépenses</b>                                                                                                                             |                             |                           |                           |
| Santé                                                                                                                                       | 20 677                      | <b>21 963</b>             | 19 694                    |
| Éducation et formation                                                                                                                      | 11 908                      | <b>11 984</b>             | 11 297                    |
| Services sociaux                                                                                                                            | 9 473                       | <b>9 482</b>              | 9 569                     |
| Intérêt sur les emprunts contractés aux fins de la province                                                                                 | 9 298                       | <b>8 977</b>              | 9 016                     |
| Intérêt sur les emprunts contractés aux fins d'investissement dans<br>le secteur de l'électricité                                           | 520                         | <b>520</b>                |                           |
| Environnement, ressources et développement économique                                                                                       | 3 845                       | <b>5 093</b>              | 4 083                     |
| Justice                                                                                                                                     | 2 144                       | <b>2 304</b>              | 2 096                     |
| Administration générale                                                                                                                     | 1 861                       | <b>992</b>                | 1 957                     |
| Provision pour le secteur de l'électricité                                                                                                  |                             | <b>383</b>                |                           |
| Frais de restructuration                                                                                                                    |                             | <b>211</b>                | 76                        |
|                                                                                                                                             | 59 726                      | <b>61 909</b>             | 57 788                    |
| Réserve                                                                                                                                     | 500                         |                           |                           |
| Incidence nette de la restructuration du secteur de l'électricité<br>(montant à recouvrer des consommateurs)                                |                             | <b>354</b>                |                           |
| <b>Excédent (Déficit)</b>                                                                                                                   | (2 076)                     | <b>668</b>                | (2 002)                   |
| <b>Solde au début de l'exercice</b>                                                                                                         |                             |                           |                           |
| Dette provinciale nette                                                                                                                     |                             | <b>114 737</b>            | 112 735                   |
| Dette insurmontable découlant de la restructuration<br>du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs                            |                             | <b>19 433</b>             |                           |
|                                                                                                                                             |                             | <b>134 170</b>            | 112 735                   |
| <b>Solde à la fin de l'exercice</b>                                                                                                         |                             |                           |                           |
| Dette provinciale nette                                                                                                                     |                             | <b>113 715</b>            | 114 737                   |
| Dette insurmontable découlant de la restructuration<br>du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs                            |                             | <b>19 787</b>             |                           |
| Dette provinciale nette et dette insurmontable découlant de la restructuration<br>du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs |                             | <b>133 502</b>            | <b>114 737</b>            |

<sup>1</sup> Plan financier de l'exercice clos le 31 mars 2000 conformément au budget de l'Ontario de 1999.

## Province de l'Ontario

## État de la situation financière

Au 31 mars 2000

(en millions de dollars)

|                                                                                                                                                 | 2000           | 1999           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| <b>Passif</b>                                                                                                                                   |                |                |
| Créditeurs et charges à payer                                                                                                                   | 13 333         | 11 759         |
| Emprunts contractés aux fins de la province                                                                                                     | 106 137        | 105 133        |
| Emprunts contractés aux fins d'investissement dans le secteur de l'électricité                                                                  | 8 885          |                |
| Dépôts à la Caisse d'épargne de l'Ontario                                                                                                       | 2 812          | 2 517          |
| Régimes de retraite                                                                                                                             | 4 846          | 6 428          |
| Provision pour le secteur de l'électricité                                                                                                      | 383            |                |
| Autres éléments de passif                                                                                                                       | 841            | 1 050          |
|                                                                                                                                                 | <b>137 237</b> | <b>126 887</b> |
| <b>Actif financier</b>                                                                                                                          |                |                |
| Encaisse et placements temporaires                                                                                                              | 6 882          | 2 780          |
| Débiteurs                                                                                                                                       | 3 480          | 3 593          |
| Autres prêts en cours                                                                                                                           | 633            | 3 300          |
| Autres éléments d'actif                                                                                                                         | 409            | 467            |
| Biens-fonds à vendre                                                                                                                            | 210            | 237            |
| Investissement dans les entreprises publiques                                                                                                   | 11 908         | 1 773          |
|                                                                                                                                                 | <b>23 522</b>  | <b>12 150</b>  |
| Dette provinciale nette                                                                                                                         | 113 715        | 114 737        |
| Dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs                                   | 19 787         |                |
| <b>Dette provinciale nette et dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs</b> | <b>133 502</b> | <b>114 737</b> |

## Province de l'Ontario

### État des flux de trésorerie

| <b>Pour l'exercice clos le 31 mars</b>                              |               |                |
|---------------------------------------------------------------------|---------------|----------------|
| <b>(en millions de dollars)</b>                                     | <b>2000</b>   | <b>1999</b>    |
| <b>Flux de trésorerie servant aux activités de fonctionnement</b>   |               |                |
| Excédent (Déficit) de l'exercice                                    | 668           | (2 002)        |
| Redressements pour :                                                |               |                |
| Revenu des investissements dans les entreprises publiques           | (3 708)       | (2 547)        |
| Montants remis par les entreprises publiques                        | 2 456         | 2 247          |
| Autres postes                                                       | 3 387         | (3 755)        |
| <b>Flux de trésorerie servant aux activités de fonctionnement</b>   | <b>2 803</b>  | <b>(6 057)</b> |
| <b>Flux de trésorerie servant aux investissements</b>               |               |                |
| Investissement dans Ontario Power Generation Inc. et Hydro One Inc. | (8 885)       |                |
| <b>Flux de trésorerie découlant des activités de financement</b>    |               |                |
| Emprunts contractés aux fins de la province                         | 10 145        | 10 290         |
| Emprunts remboursés aux fins de la province                         | (9 141)       | (7 139)        |
| Emprunts contractés pour le secteur de l'électricité                | 8 885         |                |
| Augmentation des dépôts à la Caisse d'épargne de l'Ontario          | 295           | 272            |
| <b>Flux de trésorerie découlant des activités de financement</b>    | <b>10 184</b> | <b>3 423</b>   |
| <b>Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie</b>             | <b>4 102</b>  | <b>(2 634)</b> |
| Trésorerie au début de l'exercice                                   | 2 780         | 5 414          |
| <b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>                            | <b>6 882</b>  | <b>2 780</b>   |

## Résumé des principales conventions comptables

### Introduction

Les présentes notes fournissent un résumé des conventions comptables suivies par la province en rapport avec les états financiers condensés. Les états financiers vérifiés publiés dans les *Comptes publics de l'Ontario 1999-2000* renferment des notes plus détaillées sur ces conventions comptables et davantage de renseignements sur la situation financière ainsi que sur les recettes, les dépenses et le déficit accumulé de la province.

Les états financiers de la province ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et la technique comptable de consolidation recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et, le cas échéant, par le manuel de l'ICCA pour les entreprises des secteurs privé et public du Canada. Les investissements de la province en biens durables sont inscrits aux dépenses de l'année où les biens ont été acquis.

### Entité comptable

Les présents états financiers constituent un rapport sur les activités du Trésor associées à celles des organisations qui doivent rendre des comptes quant à l'administration de leurs affaires et ressources financières, soit à un ministre du gouvernement, soit directement à l'Assemblée législative, et qui sont la propriété du gouvernement ou sous son contrôle. Toutes ces organisations qui répondent à l'un des critères suivants font l'objet d'une consolidation séparée : i) des recettes, des dépenses, un actif ou un passif de plus de 50 millions de dollars; ou ii) des sources extérieures de recettes, un déficit ou un excédent de plus de 10 millions de dollars. Les activités de tous les autres organismes sont ajoutées aux comptes des ministères qui en sont responsables.

Les fiducies qui sont administrées par le gouvernement, pour le compte d'autres parties, sont exclues de l'entité comptable.

### Principes de consolidation

Dans les présents états financiers, les organismes du gouvernement, à l'exclusion des entreprises publiques, font l'objet d'une consolidation proportionnelle avec le Trésor. Le cas échéant, des redressements sont apportés pour présenter les comptes de ces organismes sur une base compatible avec les conventions comptables décrites ci-après et pour éliminer les opérations et les comptes importants entre les organismes.

Les entreprises publiques sont définies comme étant les sociétés de la Couronne, les conseils et les commissions qui, i) ont le pouvoir, sur le plan financier et du fonctionnement, d'exercer des activités commerciales, ii) ont pour principale activité et source de recettes la vente de biens et services à des particuliers et à des organismes non gouvernementaux, et iii) sont en mesure de mener leurs affaires et de remplir leurs obligations grâce aux recettes provenant de sources extérieures à l'entité comptable du gouvernement. Les activités des entreprises publiques sont comptabilisées dans les états financiers selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation. En fonction de cette méthode, les entreprises publiques font l'objet d'un rapport conformément aux principes comptables généralement reconnus applicables aux entreprises commerciales. Leurs

éléments d'actif net cumulés sont inclus dans les états financiers sous forme d'Investissement dans les entreprises publiques dans l'État de la situation financière, et leur revenu net cumulé est présenté sous forme de poste séparé à l'État des recettes, des dépenses et de la dette nette.

### **Incertitude de mesure**

L'incertitude relative à la détermination du montant indiqué pour un poste dans les états financiers est connue sous le nom d'incertitude de mesure. Une telle incertitude se produit lorsqu'il est raisonnablement possible qu'il existe un écart important entre le montant constaté et un autre montant raisonnablement possible, ainsi que cela peut se produire lorsqu'on se sert d'un montant estimatif. Une incertitude de mesure se produit dans ces états financiers en matière d'accumulation des obligations de retraite, de l'impôt sur le revenu des particuliers, de l'impôt sur les sociétés et des frais de restructuration du secteur de l'électricité.

## Sources de renseignements supplémentaires

### Comptes publics de l'Ontario

Les *Comptes publics de l'Ontario* 1999-2000 sont constitués des états financiers et de trois volumes :

1. Le **volume 1** renferme les annexes pertinentes au Trésor et les états des ministères. Les activités financières des différents ministères du gouvernement sont inscrites au Trésor selon la méthode de comptabilité de caisse modifiée.
2. Le **volume 2** renferme les états financiers des principaux conseils, commissions et sociétés de la Couronne du gouvernement provincial qui font partie de l'entité comptable du gouvernement, ainsi que certains autres états financiers.
3. Le **volume 3** renferme des renseignements détaillés sur les dépenses ainsi que les salaires des cadres supérieurs de la fonction publique de l'Ontario.

### Budget de l'Ontario

Le gouvernement de l'Ontario présente un budget chaque année, habituellement au début du printemps. Ce document renferme les prévisions de recettes et de dépenses pour l'exercice à venir. Pour obtenir une version électronique du budget de l'Ontario, il suffit de visiter le site Web du ministère des Finances à <http://www.gov.on.ca/FIN/french/budfre.htm>.

### Budget des dépenses de la province de l'Ontario

Après la présentation du budget de l'Ontario par le ministre des Finances, le Budget des dépenses pour l'exercice débutant le 1<sup>er</sup> avril est déposé devant l'Assemblée législative. Le Budget des dépenses donne les grandes lignes des programmes de dépenses des ministères, qui sont soumis à l'approbation de l'Assemblée législative en vertu de la *Loi de crédits*.

### Plans d'activités du gouvernement de l'Ontario

Tous les ans, dans la foulée du budget de l'Ontario et du Budget des dépenses, chaque ministère produit un plan d'activités. Chaque plan comprend un rapport annuel soulignant les réalisations du ministère au cours de l'année écoulée, les prévisions pour l'année à venir, les mesures de rendement qui ont été établies et la façon dont les résultats seront mesurés. On y trouve également un résumé des dépenses. Pour obtenir une version électronique des plans d'activités, il suffit de visiter le site Web à <http://www.gov.on.ca/MBS/french/press/plans2000/index.html>.

### Finances de l'Ontario

Finances de l'Ontario est un rapport trimestriel sur le budget du gouvernement pour l'exercice. Il suit l'évolution qui se produit au cours du trimestre et présente de nouvelles perspectives pour le reste de l'exercice. On peut en obtenir des exemplaires gratuits en écrivant à la Direction des communications du ministère des Finances, 3<sup>e</sup> étage, édifice Frost Nord, 95, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1Z1. Pour une version électronique, visitez le site Web <http://www.gov.on.ca/FIN/french/oecofre.htm>.

## **Comptes économiques de l'Ontario**

Ce rapport trimestriel contient des données sur la composition de l'activité économique de l'Ontario. On peut en obtenir des exemplaires gratuits en écrivant à la Direction des communications du ministère des Finances, 3<sup>e</sup> étage, édifice Frost Nord, 95, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1Z1. Pour une version électronique, visitez le site Web <http://www.gov.on.ca/FIN/french/oecofre.htm>.

On peut obtenir des exemplaires gratuits des documents décrits précédemment par la poste en les commandant auprès du service des commandes postales de Publications Ontario, 50, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1N8; en composant le (416) 326-5300, ou le numéro sans frais 1 800 668-9938; ou encore en se rendant à la librairie Publications Ontario au 880, rue Bay, Toronto.